



**CEDEX**

**GUIDE DE MISE EN ŒUVRE D'UN POINT FOCAL NATIONAL DU SEMIDE**

**DOCUMENT DE SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS**

**Version du 2002-09-24 T 09:00**



## INDEX

|       |   |   |
|-------|---|---|
| 1     | Introduction.....   | 3 |
| 1.1   | Aperçu historique.....  | 3 |
| 1.2   | Qu'est que c'est le SEMIDE?.....                                | 4 |
| 1.3   | Les objectifs du SEMIDE.....                                    | 4 |
| 1.3.1 | Thèmes prioritaires.....  | 5 |
| 1.4   | Les pays du SEMIDE.....   | 5 |
| 1.5   | L'organisation du SEMIDE.....                                   | 6 |
| 1.6   | Premier bilan du SEMIDE.....                                    | 7 |
| 1.7   | Les règles de jeu du SEMIDE.....                                | 7 |
| 1.7.1 | Le contenu.....   | 7 |
| 1.7.2 | La langue/les langues.....                                      | 7 |
| 1.7.3 | La participation à échelle internationale.....                  | 8 |
| 1.7.4 | Les coûts.....  | 8 |
| 2     | Valorisation du PFN.....  | 8 |
| 2.1   | Le PFN vitrine (de l'eau dans le pays) ouverte au monde.....    | 8 |
| 2.2   | Le PFN graine du Système National d'Information sur l'Eau.....  | 8 |
| 3     | À l'origine de chaque PFN il y a deux décisions politiques..... | 8 |
| 4     | Principales étapes pour la création d'un PFN.....               | 9 |
| 5     | Conclusions.....  | 9 |



## DOCUMENT DE SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS

### 1 Introduction

L'Unité Technique du SEMIDE (Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau) a rédigé ce document de synthèse pour aider les pays à 1) Prendre la décision politique de créer leur propre Point Focal National (PFN) et 2) Prendre la décision de mettre sur Internet un service national d'information sur l'eau pouvant s'intégrer dans le SEMIDE.

#### 1.1 Aperçu historique

**Barcelone, 1995-11-27:28.** (Première) Conférence Euro-Méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères. Création du Partenariat Euro-Méditerranéen

Trois volets appelés Partenariats:

1. Politique et de sécurité
2. Économique et financier
3. Social, culturel et humain

Dans le volet 2, Partenariat Économique et financier, il y a 13 chapitres dont un dédié à l'Eau, dont on peut lire:

*L'eau est une question prioritaire pour tous les partenaires méditerranéens et son importance ne fera que croître à mesure que les ressources en eau se feront plus rares. La coopération dans ce domaine aura pour but de:*

- faire le point de la situation en tenant compte des besoins actuels et futurs;
- définir les moyens de renforcer la coopération régionale;
- faire des propositions en vue de rationaliser la planification et la gestion - en commun, le cas échéant - des ressources en eau;
- contribuer à la création de nouvelles sources en eau.

**Marseille, 1996-11-25:26.** Conférence Euro-Méditerranéenne sur la gestion de l'eau.



Dans les conclusions, il y a une "Note relative au Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau".

**Naples**, 1997-12-09:10. Conférence Euro-Méditerranéenne des 27 Directeurs Généraux de l'Eau.

**Paris**, 1998-3-19/21. Conférence Internationale sur l'Eau et le Développement.

*Nous, Ministres et Chefs de délégation réunis à Paris pour la Conférence Internationale sur l'Eau et le Développement Durable (19-21 mars 1998).*

*...S'engagent à appuyer la mise en œuvre, le cas échéant et dans le cadre de stratégies nationales et locales, en tenant compte des spécificités de chaque pays, des lignes directrices suivantes :*

*...Améliorer la connaissance, la formation et l'information, en encourageant un transfert accru de technologies et de savoir-faire, la mise en place de systèmes d'observation et d'information sur les ressources en eau et les divers usages de celles-ci et l'organisation de programmes de soutien à la formation professionnelle initiale et continue.*

**Turin**, 1999-10-18:19. Conférence Ministérielle Euro-Méditerranéenne sur la gestion locale de l'eau.

## **1.2 Qu'est que c'est le SEMIDE?**

SEMIDE est l'acronyme de **S**ystème **E**uro-**M**éditerranéen d'**I**nformation sur les savoir-faire dans le **D**omaine de l'**E**au. Il s'agit d'une initiative de coopération à long terme entre les pays de l'Union Européenne et les Pays Partenaires Méditerranéens

## **1.3 Les objectifs du SEMIDE**

L'objectif général est d'améliorer la gestion locale des ressources en eau par des échanges d'information sur les savoir-faire. Ainsi trois axes de travail ont été définis :

1. Faciliter l'accès à l'information existante parmi les pays **Euro-Méditerranéen**
2. Développer la mise en commun de l'information
3. Développer des produits communs et des programmes de coopération sur les informations disponibles, a fin d'éviter les vides d'informations que dans cette matière peuvent se produire



### 1.3.1 Thèmes prioritaires

Dans l'univers du savoir-faire dans le domaine de l'eau, les 27 Directeurs Généraux de l'Eau ont décidé à Naples en 1997, lors d'une Conférence Euro-Méditerranéenne, de travailler en priorité sur les cinq thèmes suivants :

1. Institutions
2. Documentation (y compris la législation)
3. Formation
4. Recherche et développement
5. Gestion des données

### 1.4 Les pays du SEMIDE

Les pays concernés par le SEMIDE sont les pays membres du Partenariat Euro-Méditerranéen.

**Table 1 Les pays du SEMIDE**

| <b>Union Européenne</b> | <b>Pays Tiers Méditerranéens</b> |
|-------------------------|----------------------------------|
| Allemagne               | Algérie                          |
| Autriche                | Chypre                           |
| Belgique                | Égypte                           |
| Danemark                | Israël                           |
| Espagne                 | Jordanie                         |
| Finlande                | Liban                            |
| France                  | Malte                            |
| Grèce                   | Maroc                            |
| Irlande                 | Palestine                        |
| Italie                  | République Arabe Syrienne        |
| Luxembourg              | Tunisie                          |
| Pays Bas                | Turquie                          |
| Portugal                |                                  |
| Royaume Uni             |                                  |
| Suède                   |                                  |



### 1.5 L'organisation du SEMIDE

L'organisation du SEMIDE est basée sur deux niveaux: un niveau exécutif et un niveau fonctionnel.

Le niveau exécutif regroupe:

- Le Comité Directeur
- Le Comité de Coordination

Le niveau fonctionnel inclut:

- Les Points Focaux Nationaux (PFN). Pour des raisons d'efficacité et de flexibilité, il est suggéré que le PFN soit un organisme spécialisé dans la gestion y la diffusion de l'information et la documentation mais toujours placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'eau.
- L'Unité Technique, organisée sous la forme d'un Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) ouvert à tous les pays du Partenariat. En Septembre 2002, trois pays y participent : l'Espagne, la France et l'Italie.



## 1.6 Premier bilan du SEMIDE

Lors du lancement opérationnel du SEMIDE en 1999, 20 pays du Partenariat ont nommé leur PFN.

**Table 2 Bilan du SEMIDE à 2002-09-20**

| PFN nommé                 | Serveur en Internet |
|---------------------------|---------------------|
| Algérie                   | OUI                 |
| Autriche                  | NON                 |
| Belgique                  | NON                 |
| Chypre                    | OUI                 |
| Égypte                    | NON                 |
| Espagne                   | OUI                 |
| France                    | OUI                 |
| Grèce                     | OUI                 |
| Israël                    | OUI                 |
| Italie                    | OUI                 |
| Jordanie                  | OUI                 |
| Liban                     | NON                 |
| Luxembourg                | NON                 |
| Malte                     | OUI                 |
| Maroc                     | OUI                 |
| Palestine                 | OUI                 |
| Portugal                  | OUI                 |
| République Arabe Syrienne | NON                 |
| Tunisie                   | NON                 |
| Turquie                   | OUI                 |

## 1.7 Les règles de jeu du SEMIDE

### 1.7.1 Le contenu

Chaque PFN choisi librement l'information qu'il publie sur Internet. Ainsi les cinq thèmes prioritaires ne sont pas restrictifs, certains pays y incluent aussi des avis de marchés publics, des informations hydrologiques quantitatives, etc...

### 1.7.2 La langue/les langues

Compte tenu de la diversité linguistique des pays du SEMIDE, il y a une distinction entre les langues de travail (l'anglais, le français et prochainement l'arabe) et les langues nationales, support de l'information dans les pays.



### **1.7.3 La participation à échelle internationale**

Le caractère international du SEMIDE engage à ses membres à participer dans les activités collaboratives: Séminaires de formation/information, Réunions techniques, échange d'information, etc.

### **1.7.4 Les coûts**

Dans le cadre des accords politiques décrits dans l'aperçu historique, chaque pays s'est engagé à financer son PFN. Il faut souligner l'importance d'un budget dédié au PFN pour couvrir les frais de première installation et de fonctionnement courant. Les alinéas les plus importants sont: le personnel et les dépenses liées aux Technologies de l'Information et des Communications (TIC).

## **2 Valorisation du PFN**

Par lui-même, le PFN a un rôle important de rationalisation et de diffusion de l'information sur le plan national. La vision d'ensemble obtenue ainsi que la possibilité de détecter les informations manquantes sont, par elles mêmes, des raisons suffisantes pour prendre la décision de créer un PFN.

Le PFN se valorise aussi par ses effets secondaires: échange de savoir-faire, veille technologique en matière de système d'information sur l'eau, opportunités de coopération internationales, etc.

### **2.1 Le PFN vitrine (de l'eau dans le pays) ouverte au monde**

La création d'un PFN et la mise en place d'un serveur Web associé offre la possibilité de promouvoir le savoir-faire et le degré de développement du pays dans ce domaine.

### **2.2 Le PFN graine du Système National d'Information sur l'Eau**

Pour de nombreux pays, le SEMIDE représente aussi l'opportunité de développer une approche globale relative à la mise en œuvre d'un Système National d'Information sur l'Eau, indispensable pour la mise en œuvre d'une politique rationnelle dans ce domaine, l'information et la consultation de l'ensemble des acteurs concernés.

## **3 À l'origine de chaque PFN il y a deux décisions politiques**

La première décision (au sens chronologique du terme) fut une décision collégiale, prise à Naples par les Directeurs de l'Eau des pays du Partenariat. Ensuite, chaque pays doit signaler son engagement définitif avec le système et ses objectifs par la création et le fonctionnement de son PFN.



#### 4 Principales étapes pour la création d'un PFN

Cette liste de control n'est qu'un aide-mémoire des points principaux à prendre en compte dans le processus de création d'un PFN:

1. Choix de l'organisme qui hébergera le PFN
2. Définition de ressources humaines et financières. L'équipe humaine minimale recommandée est composée de trois personnes: le responsable du PFN, le responsable du contenu et le responsable en Technologies de l'Information et des Communications (TIC).
3. Analyse de l'existant au sein du pays, création de groupes de travail
4. Identification de l'information à inclure dans le système et des flux d'échange
5. Spécifications fonctionnelles du système
6. Définition d'une architecture TIC du système national
7. Mise en œuvre du système, test et validation
8. Introduction de l'information dans le système
9. Le choix d'un nom et enregistrement dans le pays du nom de domaine Internet
10. Présentation officielle aux acteurs nationaux dans le domaine de l'eau
11. Mise à jour, animation et évaluation en continu du système vis à vis des attentes des utilisateurs et partenaires

#### 5 Conclusions

La création d'un PFN et sa présence ultérieure sur Internet demandent: 1) une volonté politique forte; 2) des moyens financiers suffisant alloués par le gouvernement du pays, 3) des moyens humains compétents, 4) un équipement des technologies de l'information et des communications adéquat et 5) avoir très envie de travailler « ***last but not least muchas ganas de trabajar.*** »

Pour en savoir plus, allez à

<http://www.semide.org> (en français)

<http://www.emwis.org> en anglais)